

PROCES-VERBAL SEANCE DU CM du 01/06/2023

1. COMPTE RENDU DES DECISIONS DE MADAME LE MAIRE SUR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : V. RAVET

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été conférée en date du 11/06/2020, elle a signé les documents suivants :

- Recrutement comme vacataire de Madame Marine FACCHIN en vue d'exercer la mission entretien des locaux communaux le Vendredi 24 Mars 2023, Mercredi 05 Avril 2023, Jeudi 06 Avril 2023, et Vendredi 07 Avril 2023.
- Recrutement comme vacataire de Madame Marie GUINARD en vue d'exercer la mission entretien des locaux communaux pour la période du Lundi 06 Mars 2023 au Vendredi 31 Mars 2023.
- Contrat d'engagement de droit public avec Mme FACCHIN Marine du Lundi 24 Avril 2023 au Jeudi 15 Juin 2023 inclus pour effectuer les fonctions d'Agent d'entretien à l'école Primaire Pré des Saules.
- Convention de formation en milieu professionnel avec Mademoiselle MOUSSATI Aya avec le Lycée Professionnel Xavier Bichat à NANTUA (AIN) et la Résidence Dallex-Allombert du Lundi 22 Mai 2023 au Vendredi 16 Juin 2023 inclus.
- Devis de TRANS JURA CARS (01100 BELLIGNAT) pour le voyage scolaire de l'Ecole Maternelle « Pré des Saules » à destination du Parc des Oiseaux à VILLARS LES DOMBES le Lundi 22 Mai 2023 pour un montant TTC de 920.00 €
- Devis de ENCYCLOPAEDIA UNIVERSALIS (92100 BOULOGNE BILLANCOURT) pour abonnement annuel de l'école Primaire Pré des Saules pour un montant TTC de 125.40 €.
- Devis de GENERATION 5 (73000 BASSENS) pour l'achat de supports pédagogiques numériques pour l'écoles Primaire du pré des Saules pour un montant TTC de 490.90 €.
- Devis de AIRFIT (75016 PARIS) pour création du nouvel Espace de Street Work OUT pour un montant TTC de 67 185.60 €.
- Convention d'Objectifs 2023 avec le Centre Social J. Prévert dans le but de promouvoir le développement social et culturel de la population et gérer l'équipement social avec contribution de la Commune fixée à 190 500 €.
- Devis de MOTOCULTURE 01 (01100 ARBENT) pour l'achat de lames pour tondeuse service Espaces Verts pour un montant TTC de 53,80 €
- Devis de HENRI JULIEN (62401 BETHUNE) pour l'achat de vaisselle pour le Restaurant Scolaire pour un montant TTC de 615.07 €
- Devis de BRODART 01 (01100 OYONNAX) pour vêtements de travail Police Municipale pour un montant TTC de 451.39 €
- Devis de COLAS (01000 SAINT DENIS LES BOURG) pour les travaux d'entretien de la Route de Nierme pour un montant TTC de 12 180.00 €
- Devis de Fabien SCHIARI PROTECTION INCENDIE (01580 IZERNORE) pour
 - Remplacement batterie Alarme de la MARPA pour un montant TTC de 77.51 €.
 - Equipement en sécurité incendie de l'extension du centre social (Multi-accueil) pour un montant de 1 255.75 €
- Devis de RUBIX OYONNAX (01100 GROISSIAT) pour la réparation du perforateur service voirie pour un montant TTC de 166.80 €
- Devis de BELTA (59312 VALENCIENNES) pour l'achat d'une cartouche d'encre pour le Restaurant Scolaire pour un montant TTC de 52.80 €
- Devis du Garage AUTOLINE (01100 BELLIGNAT) pour :
 - Le changement de deux pneus sur le véhicule FUSO Voirie pour un montant TTC de 413.62 €
 - L'entretien du véhicule Espaces Verts CLIO pour un montant TTC de 209.90 €
- Devis de T-PSE CHARBVET LA MURE BIANCO (01100 BELLIGNAT) pour le remplissage de la cuve en GNR pour un montant TTC de 750.48 €

- Devis de VISUAL PRINT (01100 OYONNAX) pour l'achat de films de protection solaire métallisés pour les bureaux de l'Espace Santé pour un montant TTC de 550.00 €
- Devis de SOLYPAC (01100 OYONNAX) pour changement de toile sur ROLL UP pour un montant TTC de 92.00 €.
- Devis de INSIGNA (VALENCIA) pour l'achat de vêtements de travail pour la Police Municipale pour un montant TTC de 472.69 €.
- Devis de VETFORCE (STE FOY LES LYON) pour l'achat de petit matériel Police Municipale pour un montant TTC de 196.01 €
- Devis de AU VETEMENT PRO (01100 OYONNAX) pour EPI Personnel remplaçant pour un montant TTC de 54.00 €.
- Devis de FRANCE REALISATIONS (01300 BREGNIER CORDON) pour décrassage, démoussage et coloration en peinture des courts de tennis pour un montant TTC de 4 560.00 €.
- Devis de TIHB SE (01100 BELLIGNAT) pour la réparation de la porte sectionnelle service espaces verts pour un montant TTC de 90.00 €.
- Devis de BLACHERE Illuminations (84400 APT) pour achat de fil LED pour un montant TTC de 1 774.97 €.
- Devis des ETS DOUBLET (59710 AVELIN) pour achat de pièces détachées pour podium pour un montant TTC de 424.08 €
- Devis de PARTENAIRE SPORTS (38180 SEYSSINS) pour peinture et traçage des terrains Complexe Sportif Route de Groissiat pour un montant TTC de 330.29 €
- Devis de GARAGE DOMINGO (01100 BELLIGNAT) pour réparation fuite hydraulique sur tracto-pelle pour un montant TTC de 998.68 €
- Devis de SONEPAR (01100 ARBENT) pour l'achat d'un convecteur local dépôt Espaces Verts pour un montant TTC de 209.75 €
- Devis de BABOLAT (01360 LOYETTES) pour le remplacement d'un mât accidenté Route de la Forge pour un montant TTC de 5 628.00 €
- Devis de BOULANGER (01100 OYONNAX) pour l'achat d'une tablette LENOVO Espace Santé pour un montant TTC de 199.00 €
- Devis de GARRY MOTOCULTURE ((01440 VIRIAT) pour entretien véhicule Espaces Verts KUBOTA pour un montant TTC de 419.57 €.
- Devis de EURL ESPACE GREFFE PAYSAGISTE (01100 OYONNAX) pour la réfection de la couvertine muret Square Sources Rue des Ecoles pour un montant TTC de 5 328.00 €.
- Devis ARIMA CONSULTANTS (75008 PARIS) pour assistance à la mise en concurrence des contrats d'assurance pour un montant TTC de 3 000 €.
- Devis de LAMCO (71100 SAINT REMY) pour signalétique Espace Santé pour un montant TTC de 1 300.80 €
- Devis de AMAZON BUSINESS pour :
 - L'achat d'une plaque de porte Espace Santé pour un montant TTC de 11.19 €
 - L'achat d'un tableau d'affichage Espace Santé pour un montant TTC de 135.89 €
 - L'achat d'un tableau d'affichage Espace Santé pour un montant TTC de 135.89 €
 - L'achat d'un tapis de porte Espace Santé 90 X 120 pour un montant TTC de 38.99 €
 - L'achat d'un tapis de porte Espace Santé 120 x 180 pour un montant TTC de 99.98 €
 - L'achat d'une enceinte pour école primaire Sources pour un montant TTC de 86.00 €
- Contrat d'Assainissement avec la Société AGD (01100 ALEX GROISSIAT) pour le nettoyage des sanitaires du CLUB HOUSE à raison d'une intervention par semaine à 121.00 € HT l'intervention.
- Devis de ZEFELEC pour le relamping de l'éclairage de l'espace santé (partie existante) pour un montant de 2 925.82 € TTC
- Devis de Visual'Print (01100 OYONNAX) pour la signalétique extérieure Centre social – Salle famille – Multi-accueil et espace barbecue des jardins pour un montant de 2 518 € HT
- Devis de Partenaire Sports (38 180 SEYSSINS) pour traçage, crochets attache-filets, etc sur les terrains du complexe sportif pour un montant de 447.84 €
- Devis de Ducruet France Hygiène (01 000 BOURG EN BRESSE) pour l'achat d'un aspirateur pour l'espace santé pour un montant de 146.59 € TTC.
- Devis de PAGANI distribution pour l'achat d'un ensemble de boîte à lettre supplémentaire pour l'espace santé pour un montant de 140 € TTC
- Devis de REAKTIV-ASPHALT (91 220 BRETIGNY / ORGE) pour l'achat d'une dame manuelle (petit outillage) pour un montant de 252 € TTC

➤ Devis de SAR (60 600 AGNETZ) pour l'achat de peinture routière pour un montant de 3 835.86 € TTC

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité

DONNE acte à Madame le Maire, des actes de gestion définis ci-dessus dans le cadre de la délégation de pouvoirs qui lui a été accordée en application de la loi du 17 Décembre 1970.

2. MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Véronique RAVET

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter, et le cas échéant, si l'emploi peut être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3.

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade,

Mme le Maire indique qu'il y a lieu de modifier quelque peu le tableau des effectifs pour pouvoir faire bénéficier d'un avancement de grade à un agent technique.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité

- accepte la proposition

- Fixe le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué ci-dessous, **à compter du 1^{er} Juillet 2023**

- Autorise le Maire à procéder aux déclarations de vacances de poste et prendre les dispositions relatives aux nominations.

Nb de poste validés	Grade	Modif
SERVICE ADMINISTRATIF		
1	Directeur Général des Services (emploi fonctionnel)	
1	Attaché Principal	
1	Rédacteur	
5	Adjoint administratif Principal de 1 ^{ère} classe	
1	Adjoints administratifs 1 ^{ère} classe	
SERVICE TECHNIQUE		
1	Technicien Principal de 2 ^{de} classe	
SERVICE VOIRIE FESTIVITES BATIMENT (regroupement des 2 services)		
1	Agents de Maîtrise Principal	
4	Adjoints techniques principaux 1 ^{ère} classe	
4	Adjoints techniques principaux 2 ^{de} classe	
3	Adjoints techniques	
1	Ouvriers occasionnels – Saisonniers	
SERVICE ESPACES VERTS		
1	Agent de maîtrise Principal	
3	Adjoints techniques principaux 1 ^{ère} classe	
3	Adjoints techniques principaux 2 ^{de} classe	
2	Adjoints techniques	
1	Ouvriers occasionnels – Saisonniers	

Bâtiment		
CULTURE- SPORT		
1	Educateur des APS principal de 1 ^{ère} classe	
SCOLAIRE / ENTRETIEN DES LOCAUX		
1	ATSEM Principal 1 ^{ère} classe	
6 +1	Adjoints techniques principal 1 ^{ère} classe	+1
3	Adjoints techniques principal 2 ^{de} classe	
1	Adjoint technique de Principal de 1 ^{ère} classe – 25 H 00	
3	Adjoints techniques	
3	Adjoint technique contractuels - 35 heures	
RESIDENCE DALLEX ALLOMBERT		
1	Assistant social éducatif	
2	Agent social principal 1 ^{ère} classe 35 H	
2	Agent social principal 2 ^{de} classe 35 H	
1	Agent social 2 ^{de} classe 35 H	
4	Agent social 2 ^{de} classe 28 heures	
POLICE MUNICIPALE		
0	Chef de police municipal (catégorie C)	
3	Brigadier-Chef Principal	
1	Gardien	

3. SUBVENTIONS D' ACTIONS SOCIALES - PROGRAMMATION CONTRAT DE VILLE 2023

Rapporteur : V. RAVET

Véronique RAVET informe que depuis le 1er janvier 2018, Haut-Bugey Agglomération est devenue compétente en matière de politique de la ville.

Cette compétence intègre le pilotage du Contrat de Ville signé le 3 juillet 2015.

Haut-Bugey Agglomération est également compétente sur les thématiques relatives aux projets de développement urbains, de développement local et d'insertion économique et sociale, ainsi que pour les dispositifs locaux de prévention de la délinquance.

Véronique RAVET explique le principe de l'appel à projet, qui a pu être lancé lors des déjeuners politique de la ville le 03/11/2022. La plaquette a été transmise à l'ensemble des porteurs de projet leur spécifiant toutes les modalités et une attention particulière a été apportée pour qu'une meilleure coordination des projets ait lieu. Les porteurs de projets ont donc été invité à présenter leur « préprojet » les 6 et 12 décembre 2022, devant les partenaires.

Un point de présentation sur les cités éducatives (nouveau dispositif) a aussi été fait pour que chacun comprenne bien les enjeux des deux dispositifs qui se veulent complémentaires.

PRINCIPE :

Les porteurs de projets déposent un dossier décrivant leur action et leur demande de financement. Le projet d'action est étudié en Comité technique puis validé en comité de pilotage si retenu.

Ce projet doit impérativement correspondre aux attentes des financeurs, et s'inscrire dans le cadre du contrat de ville.

Pour rappel les axes prioritaires pour 2020/2023 sont :

- améliorer le cadre de vie et envisager le renouvellement urbain
- rapprocher les entreprises et les habitants / construire des parcours coordonnés vers l'emploi et la formation
- réduire la précarité sanitaire et aider au « aller mieux »
- Créer les conditions d'un environnement scolaire favorable.
- Favoriser le sentiment de tranquillité et prévenir la délinquance
- Contribuer au vivre ensemble.

Et les axes transversaux sont :

- Favoriser l'égalité Femme/Homme

- Communiquer de manière adaptée avec les habitants des quartiers prioritaires
- Décloisonner les approches

Pour la programmation 2023, c'est 61 dossiers qui ont été déposés par 30 porteurs de projets et étudiés en comité technique les 7 et 16 mars dernier. Le comité de pilotage réuni le 11 mai dernier a validé cette programmation.

Véronique RAVET expose les éléments de programmation 2023 actés en COPIL, dont elle propose que des actions soient financées par la commune.

Le Conseil Municipal de BELLIGNAT finance des actions pour une somme pouvant aller à 14 000 €.

Le CCAS de BELLIGNAT finance des actions à hauteur 8 500 € auquel s'ajoute le financement du Programme de réussite éducative (PRE) pour 10 000 € cette année.

<u>Centre Social et Culturel Jacques Prévert</u>	Gestion Sociale et Urbaine des proximité au Pré des Saules (GSUP)	Vers un quartier renouvelé et adopté par ses habitants : - qualité d'infos à tout moment pour toutes interventions - service proactif - accompagnement rassurant et pertinent vers de nouveaux usages.	2 000 €	Cadre de vie et Renouvellement urbain
<u>Centre Social et Culturel Jacques Prévert</u>	Projet Mémoire	Valorisation de l'histoire et mémoire du quartier - redynamiser , provoquer des échanges entre habitants - recueillir la parole, les souvenirs, la mémoire des habitants via les ateliers participatifs - réalisation d'un film - Vidéo-mapping	2 000 €	Cadre de vie et Renouvellement urbain
<u>ADSEA Sauvegarde</u>	Chantiers éducatifs et citoyens	Permettre aux jeunes des QPV d'avoir une première expérience professionnelle qui leur permet de financer des sorties - Travailler les comportements les savoirs être - réduire les freins à l'insertion sociale et professionnelle	1 000 €	Emploi et développement économique
<u>BGE / AGLCA</u>	Entrepreneurs en QPV, créateurs de valeur	Aller à la rencontre des porteurs de projet et contribuer à l'animation économique des QPV	1 000 €	Emploi et développement économique
<u>Centre Social et Culturel Jacques Prévert</u>	Village de l'emploi, de la Formation et de l'entreprenariat	Organisation d'un événement sur le quartier pour aller à la rencontre des habitants éloignés de la formation et de l'emploi - présentation des offres d'accompagnement locales, permettre des rencontres avec les partenaires...	1 000 €	Emploi et développement économique
<u>Centre Social et Culturel Jacques Prévert</u>	Création d'un conseil citoyen jeunes	Développer le pouvoir d'agir et la citoyenneté chez les jeunes: rendre les jeunes acteurs et les impliquer dans la société et son écosystème local - favoriser les liens de confiance entre les jeunes et les habitants. - favoriser l'épanouissement, l'autonomie et le bien-être des jeunes.	2 000 €	Citoyenneté et valeur de la république

Fédération des centres sociaux	Accompagnement formatif des Conseils citoyens Oyo - BELLIGNAT	Accompagner les conseillers citoyens et les animateurs dans la compréhension des enjeux qui concernent la politique de la ville et ses acteurs pour une bonne intégration au processus de co-construction.	800 €	Citoyenneté et valeur de la république
Fédération Familles Rurale de l'AIN	Plan action 2023 Egalité Femme/Homme	Contribuer durablement à tendre vers l'égalité - sensibiliser - créer des réflexions et lutter contre les stéréotypes de genre - offrir aux acteurs des outils pédagogiques et une expertise pour traiter cette question	500 €	Citoyenneté et valeur de la république
TOTAL :			10 300 €	

Cadre de vie et Renouveau urbain	4 000 €
Emploi et développement économique	3 000 €
Laïcité, Citoyenneté et valeurs de la république	3 300 €

Mme le Maire demande donc au conseil municipal de valider le tableau ci-dessus,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de verser les subventions 2023, conformément au tableau ci-dessus.

Autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à la perception et au versement des subventions

4. FONDS DE CONCOURS HBA

Rapporteur : V. RAVET

Madame le Maire rappelle que le Conseil d'Agglomération, dans sa séance du 16 décembre 2021, a approuvé le pacte financier et fiscal de la Collectivité. Ce pacte confirme d'une part, le soutien de Haut-Bugey Agglomération à l'investissement de ses Communes membres et d'autre part, l'ouverture d'une enveloppe de 5,4 Millions d'Euros couvrant la période 2021-2026 (soit 900 000 € par an).

C'est dans ce cadre, que le dispositif « Fonds de concours » pour les Communes Membres a été reconduit et le règlement d'attribution approuvé.

1. La date butoir fixée par le règlement de dépôt des demandes est le 15 juin de l'année en cours.
2. Les communes peuvent, si elles le souhaitent, déposer une demande par an.

Madame le Maire propose que le projet de Rénovation du parc de luminaires d'éclairage public soit déposé en complément d'un éventuel financement dans le cadre du fonds vert.

-	Rue Pierre et Marie Curie	4 525.00 € HT
-	Rue Jules Vallès	18 418.40 € HT
-	Rue Papin	9 500.00 € HT
-	Rue Becquerel	6 335.00 € HT
-	Parking gymnase Lycée Arbez carme	16 890.00 € HT
-	Rue Lamartine	11 765.00 € HT
		67 433.40 € HT

Le taux de contribution maximum de HBA est fixé à 20% du plan de financement du projet avec un plafonnement du montant du projet à 500 000 € HT et 30% pour les projets inférieurs à 50 000 € HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
AUTORISE Madame le Maire à déposer le projet de Rénovation du parc de luminaires d'éclairage public en complément d'un éventuel financement dans le cadre du fonds vert désigné ci-dessus.

5. PARTICIPATION DES COMMUNES AUX FRAIS DE SCOLARITE

Rapporteur : C. NIOGRET

Il est rappelé au Conseil qu'en vertu de l'article 23 de la loi n° 83.663 du 22 Juillet 1983 modifiée par l'article 37 de la loi n° 8629 du 09 Janvier 1986 et par l'article 11 de la loi n° 86972 du 19 Août 1986 et en application des circulaires préfectorales des 28 Mars, 30 Mai, 26 Août 1986 et 22 Septembre 1988 et 29 Septembre 1989, obligation est faite aux Communes de résidence des élèves de participer aux frais de fonctionnement des écoles de la Commune d'accueil de ces élèves lorsqu'ils bénéficient d'une dérogation scolaire.

En vertu de ce principe et ne prenant en compte que les frais de fonctionnement tels qu'ils ont été définis dans la loi sur la base du compte administratif, il apparaît que le coût d'un élève scolarisé dans notre Commune s'élève à :

♣ Maternelle	2 402,45 €	(128 élèves)
♣ Primaire	1 374,35 €	(219 élèves)

Pour l'année scolaire 2021/2022 le coût par élève était de 2 033,98 € en maternelle et 1 326,00 € en primaire.

Suite aux accords intercommunaux, il sera demandé aux Communes ayant des enfants scolarisés à BELLIGNAT, la somme suivante :

Commune ayant une Structure Scolaire

♣ Maternelle	$\frac{2\ 402,45}{2}$	=	1 201,22 €
♣ Primaire	$\frac{1\ 374,35}{2}$	=	687,17 €

Commune n'ayant pas de structure scolaire

♣ Maternelle	$\frac{2\ 402,45 \times 2}{3}$	=	1 601,63 €
♣ Primaire	$\frac{1\ 374,35 \times 2}{3}$	=	916,23 €

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité

DECIDE d'appliquer le tarif ci-dessus défini aux Communes environnantes dont les enfants sont scolarisés dans les écoles primaires et maternelles de la Commune.

6. POURSUITE DES PETITS DEJEUNERS A L'ECOLE

Rapporteur : C. NIOGRET

Madame NIOGRET rappelle que par délibération du 28.10.2021, la Municipalité avait décidé de mettre en œuvre le dispositif « PETITS DEJEUNERS » à l'école à partir du 15.11.2021 pour l'année scolaire 2021/2022.

Le 23.05.2022, le Conseil décidait de reconduire l'action, considérant qu'il est primordial de promouvoir la santé à l'école et que ce dispositif a donné satisfaction.

Madame NIOGRET propose au Conseil Municipal de reconduire l'expérience et de poursuivre l'organisation des petits déjeuners dans les mêmes conditions que précédemment, à savoir :

- Classe de Maternelle de la Moyenne et Grande section de l'école des Sources et de l'école du Pré des Saules.
- Classe de Primaire du CP à CM2 de l'école des Sources et de l'école du Pré des Saules.

Ecole des Sources :

Petits déjeuners sur le temps extra-scolaire à 8 heures pour tous les élèves inscrits sauf les élèves du bus qui déjeuneront à 8H20 sur le temps scolaire.

Ecole du Pré des Saules

Petits déjeuners sur le temps extra-scolaire uniquement – de 8H à 8H20 –

Madame NIOGRET propose donc de signer l'avenant n°2, avec le Ministère de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports (MENS) pour l'année scolaire 2023/2024, avec un prévisionnel de 120 petits déjeuners.

Ce dispositif prend pleinement son sens dans le cadre des cités éducatives et a fait l'objet d'un financement en 2021/2022.

Chaque élève pourra ainsi bénéficier **1 fois par semaine** d'un petit déjeuner gratuit et équilibré.

La Commune s'engage à mettre le personnel nécessaire pour l'acheminement et le stockage des denrées alimentaires, ainsi que la distribution du petit déjeuner aux enfants dans le respect des dispositions législatives ou réglementaires relatives à la sécurité et à l'hygiène alimentaire définies par l'agence nationale de sécurité sanitaire (ANSES).

Le MENS s'engage à contribuer, sur la base d'un forfait par élève de 1,30 € à l'achat des denrées alimentaires consommées par les élèves.

Autour de la distribution des petits déjeuners, les personnels enseignants des écoles concernées conduiront, durant le temps scolaire, un projet pédagogique d'éducation à l'alimentation.

L'équipe éducative de l'école communiquera avec les familles sur le dispositif (denrées alimentaires distribuées, modalités d'organisation, projet pédagogique associé) afin de les associer et d'éviter le risque d'une double prise de petit déjeuner, en utilisant si besoin le flyer mis à disposition sur Eduscol.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

→ Approuve la poursuite du dispositif « Petits déjeuners » dans les écoles de la commune.

→ Autorise Madame le maire à signer l'avenant 2 à la convention de mise en œuvre du dispositif « Petits déjeuners » sur la commune de BELLIGNAT, avec le ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse, ainsi que les éventuels avenants et toutes pièces se rapportant à ce dossier.

→ Autorise Madame le Maire à engager les dépenses correspondantes et à percevoir la subvention.

7. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE F. VUAILLAT

Rapporteur : H. PICHON

Comme les années précédentes, Monsieur Franck VUAILLAT triathlète et Marathonien expose son projet à la Mairie de BELLIGNAT et sollicite la Municipalité pour l'aider à financer ses différents déplacements prévus sur l'année 2023 et notamment :

En Juin 2023 : Coupe du monde WTC en AUSTRALIE si budget

En Juillet 2023 : Coupe du monde WTC en SUISSE

En Août 2023 : Coupe du monde WTC en France

En Octobre 2023 : Championnat du monde WTC aux USA

En Novembre 2023 : Coupe du monde WTC en MALAISIE si budget

Monsieur Franck VUAILLAT habite Bellignat, et au vu de ses performances, et compte-tenu de l'importante somme qu'il doit déboursier pour participer, (inscription, matériels, déplacements, ...) le Conseil propose de lui attribuer une subvention de 500 €.

La somme pourra être prise sur le compte 6574 du BP 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité

DECIDE d'attribuer une subvention de 500 Euros pour l'aider à financer ses déplacements prévus sur le triathlon IRONMAN.

8. RESIDENCE DALLEX-ALLOMBERT – TARIFS

Rapporteur : Chantal GUILLAUBEZ

Madame Chantal GUILLAUBEZ rappelle que les logements de la résidence sont conventionnés et qu'une circulaire relative à la fixation des loyers maximaux des conventions fixe chaque année la valeur maximale des loyers à facturer. Pour rappel à compter du 1^{er} janvier 2023 les loyers sont :

531.31 € pour un T1 bis

561.73 € pour un T2

- VU l'arrêté du 23/12/2022 relatif aux prix des prestations d'hébergement de certains établissements accueillant des personnes âgées fixant l'augmentation du prix des prestations au maximum en 2023 à 5.14% par rapport à l'année précédente.
- VU l'arrêté du 23/12/2022 relatif aux prix de certains services d'aide et d'accompagnement à domicile fixant l'augmentation du prix des prestations au maximum en 2023 à 7.36% en 2023 par rapport à l'année précédente.

Madame GUILLAUBEZ Chantal, propose les évolutions tarifaires suivantes à compter du 1^{er} juillet prochain

Concernant les charges communes, (personnel, électricité, télé-alarme, ...), qui viennent s'ajouter au loyer, elle propose de les fixer mensuellement à :

- 500€ pour les T1 bis (au lieu de 477.00€)
- 636€ pour les T2 (au lieu de 605.00€)
- 843 € par couple pour les T2 (au lieu de 802€)

Les résidents peuvent s'ils le souhaitent prendre leur repas en collectivité. Il convient donc aussi d'en définir les tarifs. Madame Chantal GUILLAUBEZ propose de fixer les prix ainsi :

- Petit déjeuner : 2.70€ (au lieu de 2.59 €)
- Déjeuner : 9.60€ (au lieu de 9.10 €)
- Dîner : 5.20€ (au lieu de 4.95 €)

Elle propose de déterminer le prix des accueils spécifiques qui se composent de :

- L'accueil temporaire (chambres meublées) : forfait de 61 € (au lieu 59.00 €) par jour.
- L'accueil de proximité :
 - ◆ Repas sans animation : 13.00€ au lieu de 12.20 €
 - ◆ Repas avec animation : 15.60€ au lieu de 15.00 €
 - ◆ Repas soir : 7.00€ au lieu de 6.60 €

Concernant l'entretien du linge, les résidents peuvent solliciter l'équipe de la résidence, Madame Chantal GUILLAUBEZ propose de facturer un forfait de 13.55€ comprenant la lessive, le séchage, le repassage. (Au lieu de 12.90€)

Pour le ménage dans les appartements, elle rappelle que les agents de la résidence peuvent intervenir et qu'il convient aussi de fixer un tarif horaire : 17.20 € / heure (au lieu de 16.35 €)

Le taux horaire pour l'accompagnement spécialisé est aussi fixé à 17.20 € (au lieu de 16.35 €) l'heure (même tarification que le ménage)

Enfin, Madame Chantal GUILLAUBEZ rappelle que les résidents peuvent convier les proches à déjeuner et à dîner. Elle propose donc que le prix du repas les concernant soit facturé 17€ le midi et 8.80€ le soir.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE LES TARIFS ci-dessus énoncés, applicables dès le 1^{er} juillet 2023

DONNE POUVOIR à Madame le Maire pour signer tous documents s'y rapportant.

9. DEMANDE DE SUBVENTION DISPOSITIF FONDS VERT

Rapporteur : B. VINCENT

Benoit VINCENT, Maire Adjoint en charge de l'environnement et des économies d'énergie donne connaissance au Conseil Municipal des dispositions qui s'appliquent pour l'attribution de subventions dans le cadre du dispositif Fonds Verts pour l'année 2023.

Dispositif inédit, le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « Fonds vert », va aider les collectivités à renforcer leur performance environnementale, adapter leur territoire au changement climatique et améliorer leur cadre de vie.

Il est doté de 2 milliards d'euros de crédits déconcentrés aux préfets pour le financement des projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés.

M. Benoît VINCENT propose à l'Assemblée de solliciter l'aide financière de l'Etat en vue de la réalisation des projets suivants qui pourront être réalisés au cours de l'année 2023 :

✚ Rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public (remplacements de luminaires âgés de plus de 25 ans par des Leds qui consommeront 5 fois moins)

- Rue Pierre et Marie Curie	4 525.00 HT
- Rue Vallès	18 418.40 HT
- Rue Papin	9 500.00 HT
- Rue Becquerel	6 335.00 € HT
- Parking gymnase Lycée Arbez carme	16 890.00 € HT
- Rue Lamartine	11 765.00 € HT

67 433.40 € HT

✚ Rénovation énergétique des bâtiments

- Pose isolant et faux plafond Ecole des Sources	18 494.94 € HT
- Pilotage chauffage salle des fêtes	5 680.00 € HT
- Remplacement automate de régulation hôtel de ville	10 600.00 € HT
- Etude pour la rénovation énergétique de l'Ecole PDS	12 000.00 € HT

46 774.94 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- APPROUVE ces projets.

- DECIDE de solliciter l'aide de l'Etat au titre du dispositif Fonds Vert 2023

QUESTIONS DIVERSES

Espace santé : Mme DE MATOS informe des difficultés qu'elle a constaté avec l'ouverture de la porte lors d'un rendez-vous. Dysfonctionnement de la platine ? Hervé PICHON lui indique qu'en effet il y a des problèmes de connexion qui sont en train d'être étudiés.

Mme DE MATOS fait part d'une demande d'un administré : La commune compte t'elle mettre en place une mutuelle collective, pour les administrés non actifs... ? Mme le Maire lui indique que cela n'est pas prévu et pourrait s'étudier...

AB DANSE : Enfin Mme DE MATOS demande s'il est possible de mettre à disposition une salle à AB danse qui a déjà sollicité la Municipalité à ce sujet. Pas de salle disponible. Une réponse écrite sera faite.

Catherine BUFFAUT se fait le relais de Daniel MILLET excusé ce soir : Elle indique que la visite de Pré Rond avec les enfants a été organisée pour les deux écoles – sortie très appréciée – explications des ruchers passionnantes... remerciements pour l'organisation

TOUR DE TABLE DES COMMISSIONS

SCOLAIRE :

Projet « racines mélisse » présenté mardi soir par les CM2 des Sources. Très belle représentation. Ce projet est financé dans le cadre des cités éducatives.

Spectacle à venir pour les primaires Sources avec l'intervenant musique : le 6 juin - 19 heures salle des fêtes.

SOCIALE

MARPA : Mme GUILLAUBEZ indique que les deux chambres temporaires seront occupées en juin et juillet. Suite à un décès et deux départs en Ephaad, 3 t1 bis sont libres. En cours de réattribution. Deux logements repeints par nos services.

Centre Social et Culturel Jacques Prévert : Inscriptions ouvertes pour le Multi-accueil. Tenue de l'Assemblée Générale le 25 Avril avec un nouveau modèle d'animation qui a vraiment permis les échanges. Belle réussite avec aussi une réception préparée par des jeunes du centre – très positif.

A noter : Expo peinture le 3 juin.... Soirée jeux : 3 juin de 16H30 à 19H (rendez-vous mensuels 1^{er} samedi du mois – pour les enfants et leurs parents) – expo pour la planète le vendredi 9 juin 17H à 19H au centre culturel – 14 juin : 13H -16H, Place de l'emploi et de la formation sur la nouvelle esplanade des Arcades

Mme GUILLAUBEZ rappelle aussi que le CCAS organise une réception à l'occasion de la Fête des Mères, le vendredi soir 9/06 à la salle Sambardy. Les mamans de l'année y sont invitées et se verront remettre un bon d'achat chez MIMINE D'OR.

Samedi 24/06/2023 : Fête de quartier au pied des jardins partagés - 16H à 22 H

ENVIRONNEMENT – URBANISME

Lotissement gens du voyage : Les Travaux démarrent – pose de la première pierre début septembre. Problématique de sécurité pour l'entrée, et aussi lors du ramassage des ordures ménagères.

Multi-accueil : Réception du nouveau bâtiment Jeudi prochain avec pas mal de réserves tout de même....

Rénovation Urbaine : Démarrage de la nouvelle partie de Travaux devant le centre social – Interdiction de stationner devant le Centre Social pour la démolition de l'abribus et la réalisation de la liaison douce. La placette devra être terminée pour la fête de quartier du 24 juin.

Espace Santé : Rénovation de la partie la plus ancienne. (Remplacement du plafond avec climatisation et changement luminaires LEDS). Démarrage 3 juin pour 3 – 4 semaines.

FINANCES – BUDGET

Mme PITTION Indique qu'elle ne constate pas de dépassement budgétaire à ce jour.

Chapitre 011 - 500 000 € de réalisé à ce jour –

Chapitre 012 - 787 000 € (Ok) un peu plus élevé qu'en 2022 (assurances – indice – Ticket restau – changement de nomenclature)

CULTURE SPORT FESTIVITES

Hervé PICHON indique les manifestations à venir :

3 juin - BAL du Comité des Fêtes.

11 juin - Vide Grenier du Sou

16 juin - Fête de la Musique – COS+CSJP + Comité avec groupe UFO

17 juin : Concert « Pourquoi pas moi » – Maison Sambardy

24 juin : Fête de Quartier

1^{er} juillet : Kermesse des écoles aux Saules

4 juillet : Journée portes ouvertes CSJP

9 septembre à partir de 14 heures Journée partage et découverte à la Marpa : avec pour thème « Forum des associations »

Dernier conseil avant les vacances : un soir de semaine de fin juillet ou un samedi matin ?

Le Secrétaire de Séance,

C. NIOGRET

Le Maire,

V. RAVET